



Rencontres

1^{er} 2nd 3^{ème} cycles





1^{er} Cycle

Durée de 3 à 4 années, une année supplémentaire peut être accordée par la commission d'orientation.

La présence hebdomadaire de l'élève :

- les deux premières années : 1h15 de Formation Musicale, 30' de Formation instrumentale individuelle. Pour les jeunes chanteurs un tutti hebdomadaire.

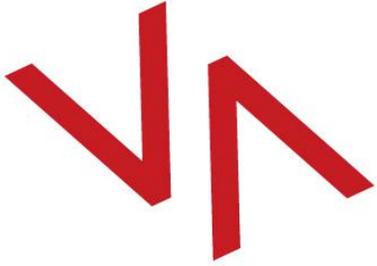
- **A partir de la troisième année**, une pratique collective doit être choisie (Chorale, Orchestres, ensembles divers), 1H à 1H30 par semaine selon. Pour les jeunes chanteurs, la pratique collective est la dominante.

Dans le cadre de chaque discipline instrumentale accompagnée:

un travail individuel avec les pianistes-accompagnateurs- accompagnatrices.

Le nombre de séances est déterminé par l'équipe pédagogique, en fonction du parcours de l'élève (en général, 2 répétitions avant chaque prestation publique).

Possibilité de louer un instrument au Conservatoire, sous réserve de disponibilité, pour débiter l'apprentissage (détail sur le site en rubrique [infos pratiques](#)).



1^{er} Cycle

Évaluation

La progression en dominante instrumentale ou vocale est indépendante de la progression en formation musicale.

Contrôle continu en formation musicale et pratiques collectives à partir de 1C3

Examen instrumental ou vocal de fin de cycle devant jury en troisième ou quatrième année, venant compléter le contrôle continu. La réussite à l'examen détermine l'accès au cycle2 instrumental ou vocal.

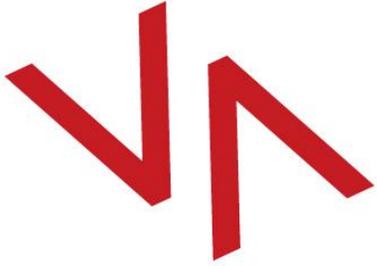
Dans le cas contraire, une année supplémentaire peut être accordée par a commission d'orientation (selon les motifs)

L'examen instrumental ou vocal ne peut être présenté que deux fois dans le cycle.



2nd cycle





2nd Cycle

Durée de 3 à 4 ans

L'élève doit suivre des cours de sa dominante instrumentale ou vocale, de Formation Musicale, une pratique d'ensemble chaque année du cycle, un module au choix à la fin du cycle.

Durée hebdomadaire des cours : Formation instrumentale individuelle 45', formation musicale 1H à 1H30, Pratiques d'ensemble 1H à 1H30, module 30 min à 1H30. **Pour les jeunes chanteurs, 2 tuttis hebdomadaires.**

Dans le cadre de chaque discipline instrumentale accompagnée, le cursus des élèves comprend un travail individuel avec les pianistes-accompagnateurs- accompagnatrices. Le nombre de séances est déterminé par l'équipe pédagogique, en fonction du parcours de l'élève (en général, 2 répétitions avant chaque prestation publique).



2nd Cycle

Évaluation

La progression en formation instrumentale ou vocale est indépendante de la progression en formation musicale.

Validation des pratiques collectives et modules sous forme de contrôle continu

Validation de la FM sous forme de contrôle continu et un examen final en fin d'année de 2C3.

Validation de la dominante instrumentale ou vocale :

Epreuve instrumentale devant jury en troisième ou quatrième année. La réussite détermine l'accès au cycle3 instrumental.

Si toutes les conditions sont validées, la fin de second cycle donne l'obtention du BEM (Brevet d'Etudes Musicales). Dans le cas contraire, une année supplémentaire peut être accordée. L'examen ne peut être présenté que deux fois dans le cycle

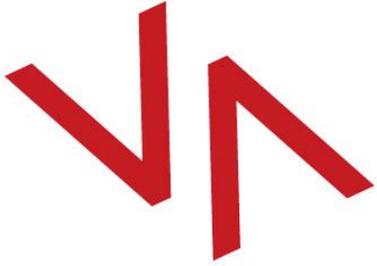
Pour les instrumentistes, à l'issue de la deuxième année du deuxième cycle, un bilan passerelle, proposé par le professeur de la dominante instrumentale détermine l'orientation vers un **cycle personnalisé** ou la poursuite en 2nd en cycle « traditionnel ». Cette orientation peut être exceptionnellement reportée à la troisième année.

Soit l'élève poursuit son 2nd traditionnel et le termine avec un examen instrumental, soit il change de cycle et intègre un cycle personnalisé qui comprendra d'autres contenus (Parcours en cours de transformation pour 2026-27)



2nd Cycle personnalisé





2nd cycle personnalisé

Le cycle 2 personnalisé est un cycle indépendant du 2^{ème} cycle traditionnel.

Il est en pleine transformation et sera mis à jour pour l'année 2026-2027.

Durée 3 à 4 ans max

L'élève doit suivre :

Chaque année du cycle : cours de la dominante instrumentale

Une année au choix dans le cycle : une pratique collective, un module de création, un deuxième module différent au choix parmi la liste.

Une fois réalisé, le 2nd cycle personnalisé met fin aux études au CRR.

Durée hebdomadaire des cours :

Formation instrumentale individuelle 45', formation musicale (si elle est conservée pour un module) : 1H à 1H30, Pratiques d'ensemble 1H à 2H00, module 30 min à 1H30. Pour les jeunes chanteurs, 2 tuttis hebdomadaires

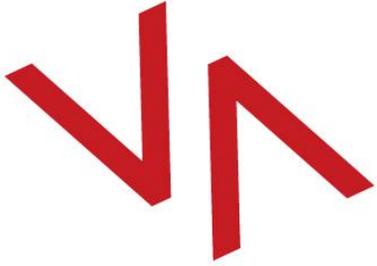


2nd cycle personnalisé

UV à valider une fois dans le cycle pour obtention de la fin de cycle personnalisé:

- Une pratique d'ensemble
- Un module de création.
- Un module de son choix (possibilité de faire de la FM, un module de conférences ou tout autre module sur la liste disponible sur le site internet)
- UV de récital

La validation de toutes les UV donne l'obtention du BEM



3^{ème} Cycle

Durée de 2 à 3 années et donne l'obtention d'un certificat d'études musicales (CEM).

L'élève doit suivre des cours de sa dominante instrumentale, une pratique d'ensemble chaque année du cycle, deux modules au choix avant la fin du cycle.

Les cours de FM ne sont plus obligatoire si la fin de second cycle a été validée.

Le CEM met fin aux études au CRR. Les élèves souhaitant poursuivre vers les métiers de la culture ou de la scène se présenteront au concours d'entrée du *cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)* ou du *cycle préparatoire au diplôme national*. Cependant, il n'est pas nécessaire de posséder un CEM pour se présenter à ce concours.

Durée hebdomadaire des cours :

Formation instrumentale individuelle 45', formation musicale (si conservée) 1h à 1H30, Pratiques collectives 1H à 2H00, modules 1H à 1H30.



3^{ème} Cycle

Pour obtention du CEM il faut avoir validé :

- La fin de 2nd cycle de FM
- Une pratique collective chaque année du cycle
- Deux modules au choix pendant le cycle (possibilité de faire de la FM en 3C pour un des 2 modules, un module de conférences ou tout autre module sur la liste disponible sur le site internet)
- L'UV de récital

La formation musicale:

Si l'UV de second cycle est validée, il n'est pas nécessaire de poursuivre la FM en 3^{ème} Cycle.

Cependant, pour ceux qui envisagent d'intégrer le CPES ou de passer un diplôme national après leur CEM, il leur faudra valider un niveau 3C2 de FM.

L'élève passe son récital lorsque toutes les composantes du parcours sont validées, en cohérence avec le calendrier général des examens.



3^{ème} Cycle

Évaluation

La progression en dominante instrumentale ou vocale est indépendante de la progression en formation musicale, modules et pratiques d'ensemble.

Validation des pratiques collectives et modules sous forme de contrôle continu.

Validation de la dominante instrumentale : récital devant jury en deuxième troisième année.

Si toutes les conditions sont validées, la fin de 3^{ème} cycle donne l'obtention du CEM (Certificat d'Etudes Musicales). Dans le cas contraire, une année supplémentaire peut être accordée.

Les élèves du parcours jeunes chanteurs valident leur épreuve de chant lors du concours d'entrée du département chant lyrique à la place du récital.

Les élèves instrumentistes souhaitant poursuivre vers les métiers de la culture ou de la scène se présenteront aux concours d'entrée soit du Cycle préparatoire au diplôme national, soit du Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES). Il n'est pas nécessaire de posséder un CEM pour se présenter à ces concours.



**Collectif des PArents du
Conservatoire
CPAC**





Le COLLECTIF DES PARENTS D'ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

représente les parents et adhérents dans les instances statutaires du Conservatoire -
Contribue à l'animation de la vie du Conservatoire

cpac.lyon@gmail.com

- Pour adhérer : cela est possible en ligne via Hello asso

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-des-parents-d-eleves-du-conservatoire/adhesions/bulletin-d-adhesion-2025-2026>

- Aide à l'hébergement
- Aide au transport via Mov'ici



- Lien et réseau d'aide à l'hébergement pour trouver familles d'accueil etc...
- Aide au transport et covoiturage via Mov'ici

Afin de faciliter la mise en relation des familles pour mutualiser les déplacements des enfants au Conservatoire, l'association des parents (CPAC) a créé la communauté « Les parents d'élèves du Conservatoire de Lyon » sur le site de covoiturage Mov'ici.

Ce site est gratuit et permet de renseigner des itinéraires quelque soit le mode de déplacement utilisé:

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/covoiturage-communaute/1000222/Les-parents-d-eleves-du-Conservatoire-de-Lyon>